

Réponses de la liste « Versailles, 90 000 voisins »

1 – Comptez-vous transférer de nouvelles compétences des communes vers VGP ? Lesquelles ?

Nous réaliserons un bilan détaillé du passage en communauté d'agglomération visant notamment à mesurer l'impact financier global pour la ville, isoler l'effet d'aubaine lié à la hausse des subventions de l'Etat, mesurer le taux de transfert d'effectifs sur les compétences transférées à l'agglomération et identifier les doublons.

Après ce bilan, nous définirons un premier plan d'action visant à achever la mise en synergies des compétences.

Dans un second temps, nous travaillerons avec les communes de VGP à l'identification des compétences potentiellement transférables, sur la base d'une analyse de l'existant (services municipaux des communes de VGP) et de la mesure de l'impact financier potentiel pour la collectivité (synergies). Nous nous inscrivons dans une logique pragmatique visant avant tout à utiliser VGP comme un outil de mutualisation des moyens au service de la baisse des coûts de fonctionnement et du maintien du niveau de qualité des services municipaux.

Nous ne disposons pas à ce jour d'éléments d'informations suffisants nous permettant d'identifier a priori les services ou compétences qui feraient l'objet d'un transfert de compétences.

Nous envisageons d'investiguer notamment les champs suivants :

- Fourrière automobile
- Nettoyage de la voirie
- Parkings sécurisés vélo
- Parkings de dissuasion
- Projet Open data

Nous ferons un bilan précis de l'action de VGP en matière développement économique. Nous pensons que le bon échelon territorial pour adresser cette problématique de manière efficace est le niveau VGP+Vélizy+CASQY. Nous nous efforcerons par conséquent de travailler étroitement avec ces deux pôles voisins afin de mutualiser nos forces et mettre en valeur l'ensemble de notre bassin d'emploi naturel, par-delà les clivages partisans. Cette approche s'applique également à la compétence transport.

2 – *Pour les candidats au Chesnay* : quels sont les avantages et les inconvénients pour Le Chesnay de son entrée dans VGP ? Quel sera le sort de l'école de musique, de la déchetterie, de la vidéo-protection ?

3 – Quels sont vos projets précis de réduction des frais de fonctionnement dans votre commune et dans VGP ?

Nous comptons dans notre équipe plusieurs professionnels de l'optimisation des achats et de l'amélioration de la performance, travaillant dans l'industrie ou les services. Il s'agit d'un point très différenciant de notre équipe. Et nous pensons qu'il existe des marges d'optimisation conséquentes sur la seule masse de dépenses externes (Ville : 38 M€, soit 36% des dépenses de fonctionnement. Ce montant n'inclut pas les investissements et le budget VGP) en créant une véritable fonction achats professionnelle.

Nous créerons donc une fonction achats transversale distincte du service des marchés publics et rattachée directement à la Direction des Finances ou à la Direction Générale des Services. Cette nouvelle fonction aura pour vocation de couvrir l'ensemble du périmètre de dépenses externes de la ville. Son rôle sera notamment de challenger et de rationaliser les cahiers des charges techniques préparés par les directions opérationnelles et de traquer notamment les sur-spécifications. Les marges d'optimisation se situent essentiellement au niveau de la rationalisation des cahiers des charges, bien avant la mise en application du code des marchés publics.

Sur les achats génériques, nous développerons le recours aux structures de référencement mutualisées ou les plateformes d'achat nationales ou régionales.

La politique engagée de rationalisation des Délégation de Service Public se poursuivra et sera portée par la fonction achats.

Plusieurs villes françaises ont développé une véritable fonction achats en recrutant des acheteurs en provenance de l'industrie. Il est temps que Versailles s'en dote également. Il s'agit d'une charge additionnelle d'un ETP, dont le coût sera amorti très rapidement par la réalisation de gains sur les dépenses externes de la ville.

Nous souhaitons redonner confiance au personnel de la ville. L'amélioration du climat dans les services doit permettre une augmentation de la productivité des équipes.

Nous concevons la communauté d'agglomération avant tout comme une structure de mutualisation des coûts visant à contribuer à la rationalisation du mille-feuilles administratif français. Force est de constater que nous en sommes pour l'instant assez éloigné. La carotte fiscale associée au passage en communauté d'agglomération est le seul argument mis en avant pour justifier une communautarisation a minima. Or cette carotte fiscale a une durée de vie limitée et cette approche ne fait que transférer le déficit d'un échelon administratif à l'autre. Il manque à ce stade une volonté politique affichée, proclamée et partagée de mutualisation de moyens.

Nous ferons un bilan détaillé du passage en communauté d'agglomération et diffuserons la synthèse. Ce bilan analysera notamment la structure de coûts de VGP (personnel et dépenses externes), les transferts de ressources réalisés, les mécanismes de refacturation des ressources de la ville aux autres communes de l'agglomération.

Cet exercice permettra d'avoir une vision claire du bilan financier du passage en communauté d'agglomération sur une période longue et de préparer les prochaines étapes de mutualisation.

4 – Quelles actions concrètes seront les vôtres sur le CDE * et le CDT* des Yvelines ?

La contribution à la structure de portage immobilier à Satory, pour proposer de l'immobilier locatif à VeDeCom, à l'IFSTTAR et à des PME de la filière des mobilités.

Nous appuierons le développement d'un écosystème des mobilités innovantes à Satory. Il s'agit pour nous du principal axe de développement économique de la ville.

Les pistes d'essais de Satory sont clairement un atout évident et confirmé par les différents acteurs de la mobilité intelligente. Cette piste et le cluster associé doit constituer un aimant pour les équipes de recherche / développement du monde entier travaillant sur ces problématiques.

Le véhicule de demain européen sera testé à Versailles Satory. Encore faut-il créer les conditions nécessaires à l'éclosion de cette éco système. La ville doit prendre toute sa responsabilité et sa part dans cette tâche, sans abandonner au Conseil Général ou à l'OIN Saclay la responsabilité de son succès ... ou de son échec.

Comment ?

En accompagnant le développement d'une offre immobilière afin de :

- permettre au cœur scientifique du cluster (VeDeCoM) de s'implanter à Satory
- développer des capacités d'accueil pour attirer les start-ups de la mobilité 2.0. Il s'agit d'un point essentiel. Un cluster n'a pas de réalité sans le développement de start up issues pour partie de spin off des laboratoires de R/D. Or dans les documents de présentation de Vedecom et le discours des institutionnels, seules sont évoqués les grands groupes français de l'automobile. Ils sont un maillon essentiel mais l'innovation se développe aussi dans des structures de type start up dont il faut encourager le développement.
- prospecter activement des groupes / entreprises de taille plus importantes autour de cette thématique
- prospecter activement un établissement d'enseignement supérieur
- prospecter d'autres laboratoires de recherche

- accompagner l'accueil de chercheurs internationaux et mettre les atouts et attraits de la ville au service de la fidélisation des chercheurs en place

Le Conseil général rappelle lui-même que faute d'offre, ce sont au moins 13 entreprises et une école d'ingénieurs dans le champ de la mobilité du futur, représentant un besoin immobilier de plus de 40 000 m2 qui ont dû renoncer à s'installer sur Satory.

En portant un projet de mise en œuvre d'une liaison de transport automatisé entre Satory et le pôle multi modal des Chantiers,

Le désenclavement de Satory est la clef du développement économique du plateau. Plutôt que de renvoyer la balle à l'Etat qui a repoussé la construction de la ligne de métro du Grand Paris à 2030 (au mieux), nous nous attaquerons dès notre élection au sujet.

Comment ?

Nous lancerons une étude préalable en partenariat avec les laboratoires du territoire relative à la mise en place d'une liaison entre le pôle des Chantiers et Satory en véhicule électrique sans chauffeur sur une voie dédiée. Ces véhicules offrent une qualité de service supérieure et un coût d'exploitation inférieur à celui d'un bus.

Ce déploiement s'appuiera sur un partenariat avec les laboratoires de recherche du territoire (IFFSTAR, Vedecom, INRIA Laboratoire Route automatisée installé à Rocquencourt). Ce mode de transport innovant est en cours de déploiement dans 10 villes dans le monde. En France, la ville de La Rochelle déploie un tel projet.

Sa mise en place entre Chantiers et Satory aura plusieurs avantages, cohérents avec notre vision et notre volonté :

- Offrir aux chercheurs et aux industriels de notre territoire un terrain d'expérimentation unique et à forte visibilité internationale permettant de faire connaître une de nos filières d'excellence nationale
- Désenclaver Satory en le reliant au pôle multi modal des chantiers et autoriser son développement
- Positionner la ville de Versailles comme un acteur de référence en matière de mobilité du futur

Le coût d'investissement associé est estimé en première analyse à 10 M€. Compte tenu de l'enjeu d'ordre national et européen, nous mobiliserons des financements publics (Aides publiques à l'innovation du Ministère de l'industrie, aides publiques européennes).

Cette solution nous semble très supérieure à la remise en activité de la ligne de chemin de fer militaire rejoignant Saint Cyr. **Pourquoi ?**

- Cette solution n'est pas satisfaisante en matière de désenclavement, puisque le sujet prioritaire est de développer une liaison avec le pôle multi modal des Chantiers, principale gare d'Ile de France en dehors de Paris
- Le coût d'investissement n'a pas été à ce stade estimé
- Les coûts d'exploitation seront très supérieurs à la ligne automatisée par véhicule léger automatisé
- Cette ligne de chemin de fer peut constituer un outil, au même titre que la piste d'essai, pour les laboratoires de recherche installés sur le cluster

L'extension de ce dispositif à la liaison entre un parking de cars de touristes, le centre-ville et le Château sera ultérieurement étudiée, permettant notamment de libérer la Place d'Armes.

Nous prenons note des différents objectifs et leviers d'action identifiés par le Conseil général pour dynamiser le territoire, listés dans le CDE. La ville de Versailles doit prendre toute sa place dans cette action. Cela nécessite un travail étroit de l'ensemble des adjoints et élus de la majorité avec les services du Conseil général. La complexité et la diversité des projets et ambitions demandent la mobilisation de toutes les énergies et compétences.

Le Contrat de Développement Territorial pour le département des Yvelines est en cours de discussion entre l'Etat, l'EPPS, la CASQY, VGP et la ville de Vélizy. La Direction générale des services ne nous a pas donné accès au document de travail non encore finalisé, et devant par la suite être soumis à enquête publique. Nous n'avons pas d'informations sur la participation ou contribution éventuelle des élus municipaux ou communautaires aux débats concernant la préparation de ce support et engageant l'avenir de notre territoire. Notre approche sur la gestion de ces discussions sera concertée et ouverte.

5 – En vous plaçant du point de vue du contribuable, quelle évolution prévoyez-vous pour les taxes locales ? La taxe sur les ordures ménagères, qui relève uniquement de VGP, censée bénéficier de la mutualisation, continuera-t-elle d'augmenter ?

Nous maintiendrons les taux actuels des Taxes d'habitation et taxes foncières.

Nous étudierons, en partenariat avec les communes de VGP et dans la concertation, les leviers permettant de contenir l'augmentation de la TEOM et de la rendre plus incitative pour les comportements vertueux.

6 – Quelle est la capacité actuelle des crèches et des résidences pour étudiants dans votre commune ? Quel est votre programme de développement ?

Cf. programme

7 – Quelle est la situation actuelle de l'offre pour les personnes âgées dans votre commune ? Quel est votre programme de développement de l'aide à domicile, du service repas, des maisons de retraites médicalisées ?

Cf. programme.

8 – Quelle est votre politique pour le stationnement ? Envisagez-vous une harmonisation dans VGP ?

Nous multiplierons le nombre de places de stationnement gratuites pour 15 mn dans les zones commerciales et étudierons la création de bornes 30 mn dans les quartiers afin de favoriser le stationnement des services à la personne que nous entendons développer. Nous mettrons en place le service autolib, à l'instar du Chesnay, de Chaville et de Viroflay, afin de permettre de suppléer à la 2ème voiture/foyer.

Nous développerons des parkings de dissuasion, en particulier pour soulager le quartier des Chantiers (rue porte de Buc).

Nous développerons les parkings de stationnement sécurisés pour les vélos aux abords des gares.

9 – Quelle est votre politique vis-à-vis des véhicules électriques ? Combien de bornes publiques prévoyez-vous ?

Nous agissons pour que Versailles bénéficie en priorité du plan national de déploiement de 1500 bornes de rechargement électrique.

Nous mettrons en œuvre des bornes de type Autolib, à l'instar du Chesnay et de Chaville.

Nous engagerons la mise en place d'une liaison entre le pôle des Chantiers et Satory en véhicule électrique sans chauffeur sur une voie dédiée. Ces véhicules offrent une qualité de service supérieure et

un coût d'exploitation inférieur à celui d'un bus. Ce déploiement s'appuiera sur un partenariat avec les laboratoires de recherche du territoire et mobilisera des financements publics à l'innovation (Ministère de l'industrie et Europe). L'extension de ce dispositif à la liaison entre un parking de cars de touristes, le centre-ville et le Château sera étudiée, permettant notamment de libérer la Place d'Armes.

10 – Quels sont vos projets de développement économique et de création d'emplois ?

Si le développement économique ne se décrète pas, nous considérons l'installation de nouvelles entreprises à Versailles comme la priorité absolue. Elle permet de diminuer la pression fiscale, de créer de l'emploi pour les versaillais et de renforcer le commerce local. Nous entendons utiliser tous les leviers existants (transport, administration, foncier, infrastructure...) pour générer des pôles attractifs.

Les Chantiers, un nouveau pôle économique centré sur le numérique

Nous édifierons à proximité de la gare des Chantiers un pôle d'activités attractif centré sur l'économie numérique.

Nous favoriserons la création d'un hôtel d'entreprise destiné notamment à accueillir les jeunes entreprises issues de la pépinière.

Nous mènerons une politique de prospection volontariste d'entreprises.

Satory, un pôle d'excellence autour du véhicule intelligent et de la mobilité

Nous inciterons et nous encouragerons l'installation d'entreprises, de start-up, de laboratoires spécialisés dans ces domaines.

Saint-Louis, un pôle à développer autour de l'artisanat d'art

Nous encouragerons l'installation de métiers d'art, mettrons en place une signalétique spécifique « Artisan d'art » et développerons les supports de communication associés.

La caserne Pion, un site exceptionnel pour y développer un pôle de recherche

Nous étudierons l'installation d'un campus de recherche et de développement autour d'une thématique forte telle que la construction durable, l'agriculture ou l'énergie.

Faciliter l'action des acteurs de l'emploi

Nous faciliterons la mise en réseaux des acteurs de l'emploi (entreprises, administration, association, université, structure d'apprentissage).

Un adjoint sera dédié à la compétence emploi et à la mission locale, impliquée dans l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans.

Pérenniser et développer le commerce de proximité

Nous créerons un poste de manager de commerce dont le rôle sera de coordonner les actions de dynamisation du commerce de centre-ville, en concertation avec les associations de commerçants et les conseils de quartier, et avec l'aide bénévole de professionnels.

Nous créerons un point de contact pour l'ensemble des démarches administratives des commerçants.

Nous appuierons le développement d'une offre de commande en ligne et de collecte de paniers frais dans les gares versaillaises, en lien avec l'association Versailles portage.

Le nombre de bornes 15 mn de stationnement gratuit sera augmenté.

Nous nous opposerons aux projets d'extension de centres commerciaux périphériques qui fragilisent le commerce de centre-ville.

Transformer les flux touristiques en richesse pour la Ville

Nous créerons des événements destinés au tourisme et plus particulièrement aux tours-opérateurs avec une offre groupée comprenant un dîner spectacle à vocation historique autour des grandes Écuries.

Nous faciliterons le développement de l'offre hôtelière et soutiendrons le cas échéant le projet hôtelier dans les Grandes Ecuries.

Nous améliorerons le cheminement des piétons depuis le château et les gares vers les commerces.

11 – Quelles sont vos intentions sur la mixité sociale ? Quelles mesures concrètes envisagez-vous ? Quel est votre programme de logements sociaux ?

Nous voulons encourager le développement du parc de logements sociaux et privés en favorisant la mixité des dispositifs (accession, location, logements aidés, logements intermédiaires...), les logements intergénérationnels et les logements adaptés aux personnes âgées (béguinages, papy loft...), en lien avec les organismes constructeurs dans le cadre du 1% logement.

12 – Devant l'augmentation des cambriolages et des vols avec agression, quelles mesures prendrez-vous ? Quel est votre avis sur le dispositif « Voisins Vigilants » ?

La sécurité sera rattachée directement au Maire. A ce titre, nous poursuivrons le développement de la vidéo-surveillance.

Dans l'esprit « 90 000 » voisins, la solidarité devra s'exprimer également dans la capacité à veiller les uns pour les autres.

Enfin, nous établirons des liens forts avec les services de l'Etat (préfecture, police nationale) qui ont en charge la sécurité.

Nous développerons le programme « voisins vigilants » et le programme PTM (prévention technique de la malveillance).

13 – Tolérez-vous les « mendiants roumains » professionnels ? Prendrez-vous des arrêtés municipaux pour réguler la mendicité ?

Nous travaillerons avec les services de l'Etat sur la résolution de ces difficultés.

14 - Les vélos (sur les trottoirs et sans éclairage la nuit), les ordures (déposées en dehors des horaires et des lieux prévus), les chiens (leurs déjections non ramassées) sont des infractions dangereuses ou des incivilités, intolérables mais impunies. Quel est votre plan d'action ?

Nous rappellerons aux cyclistes leurs responsabilités, droits et devoirs, contre-partie évidente des efforts importants que nous souhaitons consacrer au développement de la pratique vélo.

Nous travaillerons avec les associations impliquées sur ces thèmes à l'amélioration de la cohabitation entre piétons et cyclistes. Plusieurs actions concrètes seront engagées. La question des bandes cyclables sur les trottoirs et des intersections feront l'objet d'un traitement particulier. Nous favoriserons un meilleur partage de la voirie entre vélos et automobiles afin de limiter les risques d'accidents piétons / vélos.

Nous avons constaté en effet une baisse de qualité dans la propreté des lieux publics et un manque de respect de ces lieux, déjections canines, papiers gras, etc.

Il y a eu création de quelques espaces canins, mise en place de distributeurs de sacs à déjections canines, et la présence informative d'employés municipaux. La situation reste encore à améliorer. En tout cas il semble maintenant inévitable d'envisager la verbalisation des derniers récalcitrants.

De plus c'est aussi du devoir de tous que de faire remarquer aux personnes indélicates, avec tact et de façon non agressive, que le partage des lieux public oblige au respect des autres.

15 – Quand serez-vous en mesure de dire à chaque habitant à quelle date et dans quelles conditions techniques et financière son domicile sera raccordé au réseau haut-débit par fibre optique ?

L'aménagement numérique (« réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle ») est une compétence de la ville de Versailles, déléguée au SIPPAREC. Le SIPPAREC

exerce cette mission pour le compte de 81 collectivités franciliennes. Il intervient principalement à travers son délégataire, SEQUANTIC, pour le raccordement des entreprises.

Conformément à la loi de modernisation de l'économie et à la loi relative à la lutte contre la fracture numérique, le cadre réglementaire applicable aux déploiements FttH est défini par l'ARCEP (autorité des télécoms). Elle a classé Versailles comme une « zone moyennement dense », pour laquelle un opérateur unique est chargé de déployer le réseau de fibre optique, avec l'obligation de l'ouvrir à la concurrence. Suite à un appel de manifestation d'intention d'investir au printemps 2011, SFR a été déterminé comme l'opérateur de la zone. Orange a choisi de participer au financement du réseau, dans le cadre d'un accord national signé entre Orange et SFR à l'automne 2011.

C'est en quelque sorte un « monopole légal » confié à un conglomérat dont SFR serait le maître d'ouvrage. Ce cadre contraint les déploiements tiers de réseaux optiques : il n'est plus crédible de réaliser notre propre réseau d'initiative publique, car il ne serait pas commercialisé ; surtout, il serait juridiquement fragile. Ce projet est cadencé d'étapes légales et régulées par l'ARCEP garantissant l'accès ouvert, neutre et transparent du réseau créé par SFR, à tous les FAI FTTH (locaux et nationaux).

L'essentiel pour la ville est de favoriser le déploiement de SFR. Pour autant, si l'opérateur ne respecte pas ses engagements, bien qu'il n'y ait pas de pénalités prévues par la loi, la ville serait en mesure d'observer sa défaillance et de reprendre la main.

Au niveau d'information qui est le nôtre, le dossier est entré dans sa phase opérationnelle depuis début 2013 : implantation du NRO (localisé rue Saint-Nicolas et inauguré à la rentrée), recherche des emplacements pour les shelters (équivalent des points de mutualisation).

Le maire sortant a en effet fait le choix d'implanter des shelters (une petite trentaine d'armoires cubiques de 2,5 m d'arête – 1500 prises) au lieu de Points de mutualisation (une grosse centaine d'armoires de rue de 1,6x1,6x0,6m - 300 prises). Les services techniques travaillent en lien avec SFR à l'identification et à l'insertion de ces shelters dans l'espace public : squares, écoles, rdc vacants, etc. Il semble que le paysagiste conseil de la ville (N. Gilsoul) ait été mandaté pour veiller à l'esthétisme de leur insertion.

Le choix d'implanter des shelters plutôt que des points de mutualisation complique le déploiement, compte tenu de leur encombrement. Cette décision a-t-elle ralenti le déploiement ? Cette question devra être traitée dans le cadre de l'audit.

Le déploiement devrait s'achever selon nos informations dans les 5 années, soit d'ici à 2017. Mais nous n'avons pas d'éléments précis sur la fiabilité de cet objectif. Le quartier de Clagny-Gatigny-Pershing a été signalé par les élus comme l'un des prioritaires à équiper.

L'opérateur SFR considère un quartier équipé, quand la fibre passe en bas des immeubles, et non jusqu'à l'intérieur des appartements. Il est donc nécessaire de faire valider les demandes d'autorisations de travaux associés au sein des AG de chaque copropriété. La campagne de sensibilisation des syndicats menée par SFR aurait commencé cet automne, afin de couvrir les AG prévues au premier semestre 2014. Mais nous n'avons pas d'informations sur le niveau d'avancement de cette campagne.

Quel est le mode de coexistence prévu entre le nouveau réseau SFR et celui existant Numéricâble ?

Ce sont deux réseaux totalement différents, qui continueront de coexister. Numéricâble modernise son réseau coaxial, en apportant de la fibre optique sur certains tronçons. A Versailles, l'entreprise compte 7 506 clients, pour 38 619 foyers éligibles à l'offre 100 Mbit/s.

Existe-t-il un comparatif des performances et niveaux de services entre les réseaux Numéricâble et le réseau commun (partageable entre opérateurs) qui est en préparation ?

Le service sera différent, car les débits sur le câble ne sont pas symétriques (l'upload est inférieur au download) ; par ailleurs la marge d'avenir de la fibre optique, qui permet de dépasser des débits de l'ordre du Tbits/s, est bien supérieure.

En somme, le service qu'offrira la fibre optique dès 2015-2016 devrait être de 100 à 200 Mbits/s en offre commerciale, symétriques ; contre 100 Mbits/s théoriques, asymétrique pour Numéricâble. Il est à noter que les deux services dépassent largement les besoins actuels des ménages (estimés à 8Mbits/s en offre triple-play).

Nous réaliserons un audit sur les retards du déploiement de la fibre, visant à identifier précisément les points bloquants et les décisions correctives éventuelles à prendre.

Un élu, issu du secteur télécoms, sera en charge du suivi du dossier Fibre optique, en lien avec les adjoints concernés (Voierie, Numérique). Il suivra le déploiement du projet, contribuera à lever les obstacles en lien avec les services techniques et organisera la communication sur l'état d'avancement.

16 - Quelles améliorations prévoyez-vous dans la gestion de l'eau, notamment l'harmonisation de la tarification ?

Nous diffuserons en ligne le rapport sur la qualité de l'eau ainsi qu'une note relative à l'explication argumentée des différences de tarification. Nous identifierons dans un second temps les leviers permettant d'harmoniser à terme le prix de l'eau, en intégrant les contraintes associées. Nous serons particulièrement attentifs à la mise en œuvre d'une politique achat professionnelle au sein du syndicat des eaux, visant notamment à challenger les prescripteurs techniques (internes et externes) sur les spécifications imposées dans le cadre des travaux engagées sur le réseau.

Par l'intermédiaire de la Maison de l'habitat ancien et durable, nous développerons le prêt d'outils de mesure de la consommation d'eau (robinets,...) et nous favoriserons la mise en œuvre de techniques de réutilisation des eaux pluviales (arrosage jardins notamment).

Nous développerons dans la mesure du possible les toitures végétales sur les bâtiments de la ville et privilégierons l'infiltration naturelle des eaux pluviales (trottoirs).

Nous programmons par ailleurs de développer dans le cadre d'un mécénat ou d'une opération de communication une bouteille "Eau de Versailles » (Evènements Mairie et diffusion) pour favoriser la consommation de l'eau du robinet.

17 - Pour les candidats à Versailles : comment comptez-vous régler le contentieux avec Nexity sur la ZAC des Chantiers ?

Deux contentieux sont ouverts, l'un avec Nexity, l'autre avec Unibail. Le jugement du tribunal administratif statuant sur les demandes des promoteurs doit intervenir après les élections. Nous n'avons pas accès aux mémoires des demandeurs et n'avons pas d'éléments nous permettant d'apprécier plus précisément le risque financier pour la ville dont la fourchette oscille entre 5 M€ et 70 M€.

Dans tous les cas de figure, ce dossier va pénaliser le prochain mandat et obérer de manière très significative les marges de manœuvre de la ville.

Ce que nous entendons est que le prédécesseur du maire sortant aurait informé par courrier, juste avant la prise de fonction officielle de son successeur, les promoteurs qu'il avait signé le permis et qu'il laissait à son successeur le soin de le publier, alors même que ce dernier avait fait sa campagne autour de la remise à plat du projet des Chantiers.

La situation dont nous hériterons à l'issue du 30 mars s'explique notamment par un dysfonctionnement de notre assemblée démocratique. Le débat sur la programmation des Chantiers aurait dû avoir lieu sous le mandat précédent. Les critiques justifiées du maire sortant actuel, alors membre de l'exécutif municipal,

auraient dû être exprimées publiquement. La gestion de la sortie du dossier, après les élections, aurait dû être partagée par le maire sortant. Ces erreurs successives renvoient à un mode de fonctionnement daté basé sur la super concentration des pouvoirs, le manque de transparence du processus de décision et le manque de moyens de contrôle de l'opposition.

Nous renforcerons l'accès à l'information notamment sur les dossiers engageant l'avenir de la cité et les commissions techniques ainsi que le conseil municipal ne seront pas réduits à de simples chambres d'enregistrement.

En ce qui concerne le dossier des Chantiers, nous nous mettrons autour de la table des négociations dès le lendemain de notre élection pour trouver une solution de sortie la plus favorable pour la ville.

18 – Quelle garantie pouvez-vous présenter que votre programme est crédible et compatible avec la maîtrise budgétaire ?

La maîtrise des dépenses est au cœur de notre programme. Afin de marquer cette priorité, un adjoint sera particulièrement en charge du suivi des programmes d'optimisation. Notre objectif cible est de réduire la pression fiscale.

Nous optimiserons le fonctionnement des services partagés de Versailles Grand Parc.

Le travail des personnels municipaux sera revalorisé et leur engagement remotivé.

Nous réduirons les dépenses externes en créant une fonction achats transversale.

Issues en très grande partie du monde de l'entreprise privée, notre équipe est particulièrement sensibilisée à la problématique de la maîtrise des charges. Ce point sera au cœur de notre action.

19 – Question libre au choix du candidat – dans la mesure où le temps le permettra

(*) Si les candidats ont une connaissance parfaite de ces contrats essentiels qui conditionnent notre avenir et dont les enjeux financiers sont considérables, il n'en est pas forcément de même pour les électeurs. Nous précisons donc : CDE = Contrat de Développement Equilibré (entre VGP et le Conseil Général) qui arrive à terme en 2016, CDT = Contrat de Développement Territorial (entre des communes, intercommunalités et l'Etat) en cours d'élaboration.